

SERVICE DU 1^{er} DEGRE
Bureau de la gestion collective

Affaire suivie par :
Hélène AUDIBERT
Cheffe de bureau
Tél : 03.83.93.56.31.

Mél : dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice
Rond-Point Marguerite
CS 30013
54035 NANCY CEDEX

Nancy, le 03 mars 2026

Le Recteur de la région académique Grand Est,
Recteur de l'académie de Nancy-Metz,
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs
les instituteurs et professeurs des écoles

Mesdames et messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles stagiaires

Mesdames et messieurs
les chefs d'établissement

Objet : Mouvement départemental des instituteurs et professeurs des écoles – rentrée scolaire 2026 : postes à profil (PAP).

Dans le cadre du mouvement départemental des enseignants du 1^{er} degré de Meurthe-et-Moselle, certains postes dits « **postes à profil** » font l'objet d'un recrutement spécifique afin d'obtenir la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat, dans l'intérêt du service.

Les candidatures sont examinées par les commissions départementales soit sur dossier, soit par entretien avec le candidat (en présentiel ou en visioconférence) selon l'organisation propre à chaque commission.

NOUVEAUTE : Conformément aux Lignes Directrices de Gestion, la sélection des candidats sera effectuée hors barème.

I. ENSEIGNANTS CONCERNES :

- Les enseignants déjà titulaires d'un poste à profil, souhaitant conserver ce type de poste mais désirant l'exercer dans un autre lieu ou souhaitant changer de type de poste à profil.
- Les enseignants souhaitant obtenir un poste à profil lors du mouvement départemental 2026.

II. PROCEDURE :

Il est à noter que tous les postes à profil sont susceptibles d'être vacants au 1^{er} septembre 2026

Les enseignants intéressés devront faire acte de candidature sous la forme d'une lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum-vitae et de la fiche de candidature (annexe n°2). Les documents devront être envoyés, **pour le 18 mars 2026**, délai de rigueur, **par courriel**, à :

- l'IEN responsable de la commission départementale (cf. annexe 1)
- l'IEN de la circonscription de l'affectation actuelle,
- au bureau de la gestion collective (dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr)

N.B. : Ils devront indiquer, dans l'objet de leur courriel, le poste sur lequel ils candidatent. En cas de candidatures multiples, les enseignants concernés devront transmettre des mails distincts.

Les candidats seront individuellement informés de l'avis (positif ou négatif) de la commission départementale, **fin-mai**, au moment de la transmission du barème initial du mouvement départemental.

Les candidats ayant obtenu un avis positif seront classés par type de poste du 1^{er} au dernier et auront un code de priorité de 11 pour le premier, 12 pour le deuxième...

ATTENTION : Les candidats, sans attendre de connaître l'avis de la commission départementale pour un ou plusieurs postes à profil, devront **procéder OBLIGATOIREMENT à la saisie** de ce(s) poste(s) sur MVT1D, via I-Prof, lors de la période d'ouverture du serveur (fin avril – début mai 2026).

Pour ce faire, ils devront prendre connaissance de la circulaire du mouvement départemental qui devrait être publiée, sur PARTAGE, début avril 2026.

Il est en outre rappelé que l'obtention d'un avis favorable n'entraîne pas automatiquement l'obtention du poste demandé.

Les candidats, qui n'auront pas formulé de vœu correspondant à leur candidature, verront leur participation au mouvement, au titre des postes à profil, invalidée (code exclusion 90).

De même, les enseignants qui auront formulé des vœux sur ces postes à profils, sans avoir fait acte de candidature ou ayant transmis leur candidature hors délai, verront ces vœux non pris en compte (code exclusion 90).

Pour le recteur, et par délégation,
Le directeur académique des services
de l'Education nationale de Meurthe-et-Moselle,

Emmanuel BOUREL

P. J. : **Annexe n°1 : tableaux des postes à profil**
Annexe n°2 : fiche de candidature PAP